



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipementcgt.fr](http://www.equipementcgt.fr)

Le 21 avril 2020

### Communiqué de presse

---

#### **Notre santé et nos congés valent plus que leur mépris !**

Après l'annonce subite du Président Macron, du confinement de la population à partir du 16 Mars pour faire face à l'épidémie de covid-19, les agents se retrouvent placés sans concertation préalable, ni connaissance des conséquences dans différentes positions administratives.

Ces mesures sont prises pour freiner l'épidémie face à l'incurie des pouvoirs publics qui depuis des années ne répondent pas aux alertes et aux revendications exprimées par les personnels et la population. A la demande de plus de moyens, de lits et d'effectifs dans les hôpitaux, de renouvellement des stocks de matériels médicaux, masques, produits sanitaires et en prévision d'une telle éventualité, les gouvernements opposent une vision économique dogmatique et de court terme, la marchandisation et la mise en concurrence de la santé conduisant par exemple à la fermeture de maternités de proximité, à la suppression de plus 100 000 lits d'hôpitaux en 20 ans !

Au 10 avril, 26 139 agents des MTES-MCTRCT, hors opérateurs, sont en télétravail et témoignent des difficultés à assurer les missions dans de bonnes conditions (problèmes techniques, surcharge d'activité, difficultés à concilier vie privée/vie professionnelle, manque de liens hiérarchiques, ...). 9 981 agents ne pouvant télé-travailler ou considérés à risques sont placés d'office en Autorisation Spéciale d'Absence. Enfin 1 817 agents poursuivent leur activité, le plus souvent sans protections suffisantes, sans pouvoir appliquer les mesures barrières et sans Plan de Continuité d'Activité (PCA). Selon la situation dans laquelle se trouve l'agent, sa rémunération est diminuée (heures supplémentaires, astreintes, ...), contrairement à l'engagement du gouvernement !

Après quelques discours lénifiants sur l'utilité des Services publics en cette période de crise sanitaire inédite, le ton a vite changé ! Aujourd'hui ce n'est que mépris, bassesses, stigmatisation et sanctions, sans aucun débat démocratique, à grand coup d'ordonnances !

Pour celles et ceux qui vont au boulot la boule au ventre par manque de protections adaptées, une carotte de 1 000 euros maximum ! La confiscation de 10 jours de RTT et de congés pour celles et ceux en Autorisations Spéciales d'Absence, jusqu'à 5 jours en cas de télétravail et le cas échéant des versements imposés sur leurs compte-épargne temps !

Et quoi d'autre ensuite ? La promesse de nouvelles politiques d'austérité pour payer la note salée de la crise sanitaire causée par ceux-là mêmes qui privatisent les profits et socialisent les pertes !

Depuis des années les agents publics subissent le gel du point d'indice, les baisses d'effectifs et de moyens pour mener à bien leurs missions ainsi que la dégradation de leurs déroulements de carrières, pour contenir les « dépenses publiques » au motif de contraintes maastrichtiennes, au profit de la sphère financière et des multinationales. Ce n'est plus tenable ni supportable ! Et dans ce cadre, nos ministères, SG et DRH sont particulièrement bons élèves pour appliquer avec zèle les mesures régressives et rendre des budgets !

L'utilité des missions d'aménagement du territoire et d'écologie sont au cœur de la prévention et de la gestion des crises : gestion des écosystèmes, organisation des transports et des circuits, localisation des productions, besoins en contrôles et régulation...

**La CGT refuse que les personnels qui contribuent largement à ce que la machine continue de fonctionner dans des circonstances exceptionnelles, soient traités de la sorte. Elle dénonce également la disparité de traitement entre agents et les tentatives de divisions.**

**Elle revendique la non reprise des activités non essentielles, les moyens de protection adéquats pour les agents en présentiel, des PCA dans tous les services et établissements publics avec avis des CHSCT, la réouverture de négociations sur une revalorisation salariale, l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique, le versement de la prime de 1 000 € sans condition à tous les agents et la suppression de la confiscation des jours RTT et de congés pour tous les personnels.**